

Procès-verbal de l'Assemblée générale du Ciné-Club du Locle du 18 septembre 2019 au cinéma Casino du Locle à 20h.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 octobre 2018
2. Rapport d'activités de la saison 2018-2019
3. Présentation des comptes 2018-2019
4. Rapport des vérificateurs de comptes
5. Nomination des vérificateurs de comptes pour la saison 2019-2020
6. Démissions / admissions au Comité
7. Vous avez la parole

Le Président du Ciné-Club, René-Georges Zaslowsky souhaite la bienvenue aux membres du Ciné-Club.

1. Le procès-verbal de l'AG du 3 octobre 2018 est accepté sans changement avec remerciements à son auteur.
2. René-Georges Zaslowsky informe que le nombre de membres du Ciné-Club est stable (134) et la fréquentation très bonne. Les distributeurs sont contents d'apprendre qu'une séance d'un film déjà vieux de quelques années attire jusqu'à 120 spectateurs. Notre participation à la location de la salle, anciennement gratuite, est passée de 5 à 10% du coût facturé habituellement. Finalement, nous avons été exonéré d'impôt. Le 50e anniversaire sera fêté notamment sous forme d'un programme à la présentation nouvelle, illustré cette année avec un portrait de Bruno Ganz dont la photo nous a été généreusement offerte par son auteur.
3. En l'absence de la caissière et des vérificateurs de comptes, Sandrine Zaslowsky présente les comptes... Cf. f. annexée. Ceux-ci sont également consultables sur le site internet du Ciné-Club.
4. ... et le rapport des vérificateurs de comptes. Cf. f. annexée.
5. On profite également de l'absence des vérificateurs de comptes: Yvan Matthey et Jacqueline Allemand pour prolonger leur fonction pour la saison 2019-2020!
6. Pas de changement au Comité. Sa composition se présente donc comme suit: président : René-Georges Zaslowsky ; caissière : Christiane Kernén ; secrétaires aux verbaux : Gilles Taillard et/ou Sandrine Zaslowsky ; responsable du fichier des membres : Chris Vuille ; réceptionnistes des films : Lucie Barth Hurlin et/ou Fabio Bestazzoni ; responsable de l'interface Facebook et des projections numériques: Fabio Bestazzoni. Nouveau venu depuis 2018: Christian Haenni.

7. Vous avez la parole: une personne s'étonne du prix élevé, facturé pour la location de la salle, compte tenu que le Ciné-Club ne paye que 10% du prix de base. En fait, dans le poste "dépenses" des comptes, le prix facturé est de 100% et 90% reviennent dans le poste "recettes" des comptes. Une autre personne voudrait savoir si le matériel du Ciné-Club (le projecteur, etc.) est assuré. Il faudra vérifier la chose. La salle qui appartient à la Ville du Locle est assurée, mais son contenu appartenant à d'autres?

La séance est levée à 20h25 et suivie de la projection du premier film de la saison 2019-2020.

SZ / 09.11.2019